



... de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 5 mars 2021, 18 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Poste vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Madame Anik Bois et Monsieur Gilles Ladouceur assistent à la séance par audioconférence.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2021.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2021.

1.5 Bail portant le numéro 2020-067 - Régularisation d'un lot de grève de quais flottants.

1.6 Projet « Papineau Numérique » phase 1 - Accord d'accès municipal.

1.7 Autorisation d'achat de terrain - matricule 1687-14-4612.

1.8 Demande de lettre d'appui à UPF de la Municipalité de Duhamel pour la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Congrès virtuel de l'ADMQ - Autorisation.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Plan de mise en œuvre local (PMOL) - Adoption.



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Quais - remplacement des vieux quais - Autorisation d'achat.
- 7.2 Détecteur de fumée - Soumission.
- 7.3 Poste de concierge.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Demande de dérogation mineure 2021-60001 - Croissant du Cerf.
- 8.2 Demande d'assistance professionnelle pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'urbanisme.
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement U-15-2 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures U-15.
- 8.4 Adhésion 2021 de la COMBEQ pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service d'urbanisme et son adjointe, madame Nathalie Gamet.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Club Automobile Défi Outaouais (CADO) Rallye Défi 2021 - 29^e édition du 9 au 12 septembre 2021 - Autorisation.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

1.1

51-03-2021
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 00.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

52-03-2021
Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Monsieur Jean-François David, demande de retirer le point 7.4 de l'ordre du jour et de reporter ce point à une séance ultérieure;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité.



o de résolution
ou annotation

1.3

53-03-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 5 février 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

54-03-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 19 février 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

55-03-2021

Bail portant le numéro 2020-067 - Régularisation d'un lot de grève de quais flottants

CONSIDÉRANT la résolution 190-05-2016 - Demande de C.A. et de bail hydrique pour l'installation d'un maximum de 50 quais près du débarcadère;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c. R-13, r. 1) de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, c. R-13);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil tient à régulariser la présence de deux quais flottants sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit du lac Simon situé en face d'une partie du lot 5 869 634 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de deux mille trois cent soixante-quatre mètres carrés et quatre-vingt centièmes (2 364,80 m² par le bail portant le numéro 2020-067;

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise madame Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le bail portant le numéro 2020-067 du domaine hydrique de l'État au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dûment autorisée en vertu des Modalités de signature de certains documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, c. M-3.001, r.1).

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.6

56-03-2021

Projet « Papineau Numérique » phase 1 – Accord d'accès municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « Loi sur les télécommunications ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « entreprise ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »);

CONSIDÉRANT QUE, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« sur ») -, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « servitudes ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité est d'accord pour accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu qu'il serait mutuellement bénéfique de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE, en contrepartie des modalités, des conditions et des ententes mutuellement convenues et ci-après énoncées, les parties conviennent de ce qui suit et s'engagent à respecter les conditions dans l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

57-03-2021

Autorisation d'achat de terrain – matricule 1687-14-4612

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) propriétés sont enclavées par un espace de terrain non aménagé et non exploité, d'une superficie de 375,5 mètres², portant le numéro de lot 5 698 555, appartenant à monsieur Rhéo Tremblay, immatriculé 1687-14-4612-0-000-0000, terrain adjacent au chemin de la Marquise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire corriger la situation afin de rendre les lots adjacents conformes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir le lot 5 698 555 pour un montant de 420 \$ en contrepartie de cette parcelle de terrain;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Sista à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon tous les documents relatifs (actes notariés et autres) afin de rectifier la situation;

ET QUE les frais et honoraires des actes de vente seront à la charge des propriétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité



J de résolution
ou annotation

1.8

58-03-2021

Demande de lettre d'appui à UPF de la Municipalité de Duhamel pour la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Duhamel pour la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel possède un grand territoire identifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en santé;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a obtenu l'approbation de l'Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers (ACPTA) de la Petite-Nation afin d'appuyer l'organisme Unis pour la Faune (UPF);

Pour ces motifs;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité appui la Municipalité de Duhamel ainsi que l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois;

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027 du MFFP soit révisé tous les ans;

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de février ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de février a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3

59-03-2021

Congrès virtuel de l'ADMQ - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le prochain congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu de façon virtuelle;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Louise Sislá, à participer à cette activité;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisle, soit autorisée à participer au congrès de l'ADMQ les 16 au 18 juin 2021 de manière virtuelle;

QUE le Conseil autorise la dépense des frais d'inscription au montant de 399 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

18 h 20 Une pause est demandée, car la communication a coupé. Monsieur le maire va communiquer à nouveau avec les conseillers (Mme Anik Bois et M. Gilles Ladouceur) afin de reprendre la séance ordinaire.

18 h 22 Reprise de la séance ordinaire.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net.

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1

60-03-2021

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de février, totalisant la somme de **120 749,64 \$** et portant les numéros 17183 à 17219;
- Dépôts directs totalisant la somme de **164 504,46 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **58 805,92 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 24 janvier 2021 au 20 février 2021, pour un montant total de **83 966,84 \$**;
- Rémunération des élus du mois de février 2021 pour un montant total de **8 044,90 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière

5. **COMMUNICATIONS**

Mot du maire – résumé des points discutés



.o de résolution
ou annotation

Séances du conseil municipal

Monsieur le Maire, mentionne que les séances demeurent à huis clos et les employés en télétravail comme recommandé par la MRC de Papineau.

Gala d'excellente Cécobois

Monsieur le maire informe les gens qu'il a participé, jeudi 25 février dernier, au Gala d'excellence Cécobois en direct du Palais Montcalm, la Municipalité de Lac-Simon avait été choisie pour sa structure de bois dans le stationnement de la Municipalité, celle-ci a été retenue dans la catégorie réalisation municipale lors du concours dédié spécialement à célébrer l'utilisation de matériau de bois dans la construction, c'est avec regret que nous n'avons pas gagné, mais celui-ci félicite l'ancienne équipe municipale pour son travail.

Transport à St-André-Avellin pour la vaccination Covid-19

Monsieur le maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu entre la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) et le CISSSO le 5 mars dernier concernant le fonctionnement et la procédure à mettre en place en relation avec le Service de Transport qui sera offert dans le cadre de la campagne de vaccination. Nous vous informons que toutes les informations seront publiées sur notre site Internet.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

61-03-2021

Plan de mise en œuvre local (PMOL) - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer et adopter un plan de mise en œuvre local qui programme les activités qu'elle prévoit réaliser pour répondre aux objectifs du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre local 2020 (année 2) est déposé;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le Plan de mise en œuvre local 2020 (année 2) tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

62-03-2021

Quais - remplacement des vieux quais - Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de procéder à l'achat et le remplacement des vieux quais flottants;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de quais flottants;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues des compagnies « Services Récréatifs St-Onge » et « Centre nautique du lac Simon »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise l'achat de quais flottants et octroie le contrat d'achat des quais flottants à la compagnie « Services Récréatifs St-Onge » au montant de 66 354 \$ plus les taxes applicables;

QUE la présente résolution, de même que tous les documents accompagnant la demande de soumission portant le numéro 2999, datée du 4 février 2021, par la compagnie « Services récréatifs St-Onge », constitue le contrat liant les parties;

QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

63-03-2021

Détecteur de fumée - Soumission

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC Papineau à l'égard de la prévention des risques d'incendie, le rapport d'inspection décelait certaines anomalies concernant le système de détecteur de fumée et les systèmes d'éclairage d'urgence pour le 849, chemin du Tour-du-Lac (hôtel de ville) et le 103-105 chemin du Parc (garage municipal);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prendre les dispositions nécessaires pour corriger la situation afin d'assurer la protection des occupants et de se conformer aux exigences réglementaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour les systèmes de sécurité et qu'il recommande le système de sécurité personnalisé de TELUS/TELUS Custom Security Systems, portant les numéros de référence 449131 et 448916;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, le contrat de service avec la compagnie ADT Canada;

QUE le Conseil autorise l'achat de l'équipement pour le bâtiment de l'hôtel de ville, sis au 849, chemin du Tour-du-Lac d'un montant de 760 \$ (toutes taxes en sus) et les frais mensuels de services de 40 \$ (toutes taxes en sus) par mois auprès de ADT Canada;

QUE le Conseil autorise l'achat de l'équipement pour le bâtiment du garage municipal, sis au 103-105 chemin du Parc d'un montant de 580 \$ (toutes taxes en sus) et les frais mensuels de services de 40 \$ (toutes taxes en sus) par mois auprès de ADT Canada;

QUE la dépense pour l'équipement de l'hôtel de ville soit affectée au poste budgétaire 02-13000-529 et que la dépense pour le garage municipal soit affectée au poste budgétaire 02-32000-529 et que les frais mensuels soient affectés au poste budgétaire 02 13000 331.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

64-03-2021

Autorisation - Affichage poste de préposé(e) à l'entretien

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposée à l'entretien depuis le mois de novembre 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale à l'effet de procéder à l'affichage pour combler le poste de préposé(e) à l'entretien au taux horaire de 16,50 \$, 20 heures semaine, pour faire l'entretien ménager à l'hôtel de ville, à la



J de résolution
ou annotation

caserne de pompier ainsi qu'à la maison des citoyens de la plage municipale et au parc de l'Amitié;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste de préposé (e) à l'entretien.

ADOPTÉE à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

65-03-2021

Demande de dérogation mineure 2021-60001 – Croissant du Cerf

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2021-60001 déposée par les propriétaires du lot 5 697 423 Croissant du Cerf, en vue de permettre à formaliser un droit au cadastre pour un lot vacant conforme en termes de dimensions, mais dérogatoire en termes de superficie. Le lot a été cadastré en 1993. Le lot a une superficie de 3 465,5 mètres carrés, alors que la superficie minimale exigée pour un lot à moins de 100 mètres d'un cours d'eau est fixée à 4 000 mètres carrés en vertu de l'article 27 du Règlement de lotissement U-13 et était fixée à 3 715 mètres carrés par la réglementation en vigueur en 1993;

CONSIDÉRANT le plan-projet d'opération cadastrale daté du 20 avril 1993, sous la minute 49134-3937A de l'arpenteur Jean-Paul Alary, déposé par le requérant, qui a créé le lot 39-7 du rang 1 du canton d'Hartwell (maintenant le lot 5 697 423);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée peut être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porterait pas atteinte au droit de jouissance de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de soustraire une construction potentielle au respect des normes d'implantation et à toute autre disposition applicable;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accepte la demande de dérogation mineure 2021-60001, sans condition, et de reconnaître le droit au cadastre du lot 5 697 423.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

66-03-2021

Demande d'assistance professionnelle pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il est important de mettre à la disposition du directeur du Service de l'urbanisme une ressource professionnelle, afin d'accompagner ce dernier dans la gestion de différents dossiers;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une banque de 40 heures pour un montant de 5 600 \$ plus les taxes applicables à la firme Hélène Doyon urbaniste – conseil inc.;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

Avis de motion et dépôt du projet du règlement U-15-2 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures U-15

Un avis de motion est donné par Monsieur Don Saliba à l'effet qu'il sera présenté par lui-même ou un autre membre du Conseil pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro U-15-2 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures U-15.

8.4

67-03-2021

Adhésion 2021 de la COMBEQ pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service d'urbanisme et son adjointe, madame Nathalie Gamet

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dispense de la formation sur mesure et offre une protection additionnelle à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 380 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion à la COMBEQ de monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et une dépense de 235 \$ plus les taxes pour l'adhésion de madame Nathalie Gamet, adjointe du directeur de ce service;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1

68-03-2021

Club Automobile Défi Outaouais (CADO) Rallye Défi 2021 – 29e édition du 9 au 12 septembre 2021 – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi se déroule annuellement dans notre région et que cette activité est la 29^e édition;

CONSIDÉRANT QU'une compétition régionale est cependant en préparation du 9 au 12 septembre 2021 et qu'on demande au Conseil de l'autoriser sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'activité annuelle est bien organisée et structurée par des personnes professionnelles, et qu'elle offre une visibilité appréciable de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Rallye Défi est désormais assurée par le Club Automobile Défi Outaouais (CADO);



o de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la tenue du Rallye Défi sur son territoire, à la condition que les organisateurs obtiennent toute autorisation ou permission requise et signalent tout changement de parcours à la Municipalité en temps utile.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

La conseillère Mme Anik Bois informe le conseil municipal de la tenue d'une activité pour Pâques, les citoyens devront s'inscrire sur notre site Internet. Elle demande aux citoyens de consulter la page Facebook et notre site Internet pour plus d'informations.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

69-03-2021
Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 18 h 39.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sisia
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**No de résolution
ou annotation**
